

Projet de Transition Professionnelle

DÉMARCHES

TRAVAILLER SON PROJET
PROFESSIONNEL

Se faire accompagner gratuitement dans les démarches par un Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP).

Cette aide n'est pas obligatoire mais elle permet au salarié d'anticiper et de bien préparer son projet professionnel.

[En savoir plus sur le CEP](#)

CONTACTER L'ORGANISME DE
FORMATION

Prendre contact avec l'organisme de formation afin de demander la date de début de la formation, l'adresse mail de la personne en charge du dossier et le n° SIRET de l'organisme. Ces éléments sont à indiquer dans le volet « salarié » du dossier PTP.

DEMANDER UNE AUTORISATION
D'ABSENCE À L'EMPLOYEUR

Demander une autorisation d'absence à l'employeur uniquement pour les salariés :

- En CDI
- En CDD avec une formation qui débute pendant le contrat
- Intérimaires en CDI ou en cours de mission

COMPLÉTER ET DÉPOSER LA DEMANDE
DE FINANCEMENT DÉMATÉRIALISÉE

Finaliser et déposer le dossier PTP complet en respectant les [délais depuis l'espace personnel](#) sur notre site internet.

[En savoir plus sur les étapes et délais](#)



[Plus d'informations sur le dispositif PTP](#)

[Aide à la complétude du dossier](#)